

# Fiche de procédure

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	2001/0130(CNS) Procédure terminée
Réalisation de programmes d'actions des États membres dans le domaine des contrôles des dépenses du FEOGA, section "Garantie"	
Modification Règlement (EC) No 723/97 <a href="#">1995/0244(CNS)</a>	
Sujet 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget	

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/0130(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 723/97 <a href="#">1995/0244(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037; Règlement du Parlement EP 52-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/5/14862